

## DÉLIBÉRATION N° 052 2023

### Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

#### Séance du 22 décembre 2023

Date de convocation : le 14 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

**Présents** : MME DEVEAUD Sandrine, MM MARCOU Christian, SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre

**Absents** : MM PIESSET Jean-Marc et PERRIER Antoine

**Excusés** : MME VIDAL DA GAMA Marina, M COUDERT Loïc

**Procurations** : Mme VIDAL DA GAMA Marina à M SIMON Philippe, M COUDERT Loïc à MME DEVEAUD Sandrine

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : M MARCOU Christian

#### OBJET : ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE DESTINÉ À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

Madame le Maire partage avec les membres du Conseil Municipal le fait que l'ordinateur portable dédié au travail de direction de l'école de la commune a été acquis en 2005 et, de fait, qu'il est totalement obsolète.

Elle propose aux élus de valider l'achat d'un nouveau matériel et de solliciter une subvention DETR 2024 au titre du programme « Écoles Numériques », suivant le devis fourni par la société DEMAILLY – ZAC de la Solane – 19 000 TULLE, qui, pour la partie pour laquelle l'aide est sollicitée, se monte à 960€HT

#### TABLEAU DE FINANCEMENT

Subvention DETR : 400€

Reste à charge de la commune : 560€ (la somme correspondante sera inscrite au budget 2024)

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'achat de l'ordinateur spécifique à la direction d'école tel que présenté sur le devis
- Autorise Madame la Maire à solliciter une subvention DETR 2024

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 22 décembre 2023

Publié le 23 décembre 2023

Le Maire, Martine DUMONT



Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Affichée le : Transmise au contrôle de légalité le :